

SOS LES MAMANS

"Les femmes sont une force. Elles ne sont pas un pouvoir, parce qu'elles ne sont pas organisées"-

Yvette Roudy

L'association SOS LES MAMANS a pour objet de défendre les droits des mères et de leur(s) enfant(s) auprès des institutions françaises, et de veiller également à ce que la Convention Internationale des Droits de L'Enfant, ratifiée par la France et entrée en vigueur le 2 septembre 1990 soit appliquée, en particulier les articles 3 et 9.

www.soslesmamans.com

*(Merci d'écrire en **lettres capitales**)*

Madame / Monsieur

Adresse

.....

Code postal Ville.....

E-mail.....

Téléphone

Profession

Pseudo*

(*si vous vous êtes adhérent(e) du forum)

L'association ne vit que grâce aux cotisations et aux dons de ses membres. Aidez-nous en adhérant !

Je souhaite renouveler mon adhésion.

Je souhaite adhérer à l'association « SOS les MAMANS ».

La cotisation annuelle est de 30 euros *

** Pour les mamans en difficulté financière une cotisation de 10 euros peut être demandée en nous contactant sur: postmaster@soslesmamans.com*

Soutien donateur..... 100 Euros

Autre soutien Euros

Soutien bienfaiteur..... 250 Euros

J'adresse un chèque de € à l'ordre de l'association « SOS les MAMANS ».

A

Le/2012

Signature :

MERCI. Ce document et le chèque de règlement sont à renvoyer à :
ASSOCIATION "SOS les MAMANS" - 2, rue de Maincourt - 77230 Longperrier

Conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Seule l'association « SOS les MAMANS » est destinataire des données qui sont communiquées.

Année 2012

Bonjour,

Vous êtes sensibilisé à la cause des enfants et des mamans et vous avez souhaité nous rejoindre, nous vous en remercions.

A présent nous devons être en capacité de réagir. La mobilisation des mamans est difficile nous le remarquons. Les fondatrices et les bénévoles d'SOS les MAMANS sont, comme vous, des mamans bien occupées, que ce soit par leur rôle de parent, par le travail, ou par leur procédure.

Pour espérer que cette association atteigne son objectif, à savoir ; **porter la voix et les demandes des enfants et de leur mère sur la place publique auprès des instances et des médias**, il faut que chacun et chacune mette sa petite pierre à l'édifice.

Votre bonne volonté, votre engagement et vos compétences sont précieux.

Nous proposons que chacun et chacune milite pour cette Cause, avec ses moyens et la disponibilité qu'elle tiendra à y mettre, **quelques propositions et besoins** :

(Cochez la (les) case(s) qui vous conviennent)

- Présenter l'association et la charte** d'SOS les MAMANS auprès de votre élu local/ député*
- Participer aux forums sur Internet** pour défendre votre cause et relayer des informations dûment sourcées
- Participer à la veille et à la remontée d'informations** sur les différents thèmes qui nous intéressent (actualité enfant/mère, séparations/divorces, loi, article société, actions des autres associations, chiffres et statistiques officiels)
- Prendre part aux actions** (signature de pétitions, manifestation, tractage..)
- Etre « Mamans solidaires »**. Participer à la vie du forum, accueillir les nouvelles mamans. Partager votre expérience, recevoir du soutien. Etre relais en région.

*** ATTENTION/ Toute communication doit être validée par les membres du bureau avant d'être diffusée. Nous ne prendrons pas la responsabilité d'un propos ou d'une action personnelle qui engagerait la crédibilité de l'association.**

